

**AUTORISATION D'UNE OPERATION
DE FUSION-ABSORPTION**

A la demande de la « Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur » -COTUNACE-, le Conseil du Marché Financier a autorisé, par décision n° 40 du 26 septembre 2013, la réalisation de l'opération de fusion par absorption de la société « Les Assurances des Crédits Commerciaux » -Assurcrédit- par la Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur -COTUNACE- et ce, conformément aux dispositions de l'article 416 du Code des Sociétés Commerciales. Cette autorisation a été octroyée sans préjudice des éventuelles dispositions légales régissant l'activité des sociétés concernées par l'opération de fusion envisagée.

Le texte de la décision est disponible sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn